

Conférence Audio en format CTAC du 6 mai 2020

Il s'agissait de la 5ème audioconférence depuis le début du confinement.

Une réunion de fin de journée : 18 à 20 heures consacrée pour l'essentiel aux conditions du déconfinement.

La CGT est intervenue principalement sur :

- **La nécessité d'assurer la sécurité sanitaire des agents dès à présent et pour le dé-confinement envisagé à compter du 11 mai:**
 - en présentiel sur le lieu de travail : l'aménagement des espaces communs, des accès, des circulations et des bureaux est en cours mais il est indispensable que tous les agents puissent disposer de masques fournis par notre employeur, y compris pour les trajets domicile travail ;
 - mais aussi sur leur trajet dans les transports en commun avec des masques fournis par l'employeur

La déclaration du ministre Le Maire, indiquant que tous les agents ne vont pas disposer d'une protection est inadmissible selon nous.

- Le dépistage des agents devant revenir travailler en sortie de confinement
- **La poursuite du télétravail pour le plus d'agents possible, en améliorant les conditions de ce télétravail et en continuant à fournir du matériel**

Au vu de la déclaration commune des Syndicats en CHSCTM, de la motivation du préavis de grève à compter du 11 mai déposé par notre fédération, nous considérons que la sécurité sanitaire des agents n'est pas assurée.

Nous sommes satisfait qu'une réflexion spécifique sur la question du télétravail en confinement puis pour la suite s'ouvre enfin pour examiner dans un cadre approprié toutes les questions et risques inhérents : matériels, accès à distance, frais engendrés, travail prescrit et management, conditions de travail à domicile dans un environnement familial...

Les agents sont pour la plupart confrontés à des difficultés dans cette période inédite, ils sont pourtant soumis à un travail important ceux en télétravail également. Mais les remerciements sont vite oubliés quand dans le même temps ils font l'objet d'un vol de congés et ARTT, de plus ils ne font pas l'objet d'une sécurité sanitaire suffisante !

Concernant, les modalités d'une reprise progressive, il nous semble également important que les agents :

- Soient correctement informés au préalable des conditions sanitaires sur leur lieu de travail
- Puissent travailler en horaires décalés, afin de prendre les transports en commun dans les conditions les plus favorables
- Etre en possession d'attestation nominative avec horaires pour pouvoir accéder aux transports en commun
- Ceux soumis au badgeage doivent pouvoir bénéficier d'une banalisation de leur journée (amplitude maximale)

- **Sur les questions RH , nous réitérons nos demandes :**

- Une attention particulière aux congés bonifiés, car les agents sont toujours dans l'attente de décisions
- Une attention aux conditions de recensement des agents pour la reprise, gestionnaires RH et médecins de prévention doivent travailler en harmonie et dans le respect du secret médical
- Les agents des associations ne doivent pas être oubliés dans notre réflexion surtout ceux de l'Agraf qui vont pour la plupart reprendre le travail dès ce vendredi
- Le versement de la totalité des heures supplémentaires aux agents en présentiel par alternance

L'Administration a apporté des éléments de réponse sur certains points

Volonté d'assurer la sécurité sanitaire des agents tout en conciliant avec la nécessité d'assurer la continuité des services dans notre rôle de soutien à l'ensemble des secteurs de l'économie.

Tous les points relatifs à la sécurité sanitaire ont été vus en CHSCT et lors de visite des locaux par les membres du CHSCT-C ce jour. Tout va bien selon elle et en tout cas le maximum est fait. Les aménagements et les reconfigurations des locaux se mettent en place. Des masques alternatifs, par manque de masques chirurgicaux seront bientôt disponibles.

Une information aux agents sera faite au plus vite sur les conditions pratiques de la reprise.

Une information individuelle doit également être faite par les managers

L'estimation générale d'agents en présentiel ne va pas dépasser en terme d'occupation d'espace une fourchette de 20 à 30 % jusqu'à 70 % et doit être affinée selon les services et directions.

Les agents en charge de la sécurité auront la charge de veiller au respect par les agents des mesures de protection sanitaire.

Le télétravail sera boosté aux niveaux quantitatif et qualitatif. Le GT du 7 mai permettra de développer plus les actions dont une enquête auprès des agents.

Sur les sujets RH :

sur les congés et ARTT :

- pour les agents en ASA : 2 fois 5 jours de décomptés
- pour ceux en télétravail : 5 jours de congés à poser d'ici le 23 mai initialement et désormais jusqu'au 30 mai (à noter que le chef de service peut faire une application au cas par cas, en fonction des nécessités).

Sur le badgeage : pas encore de position arrêtée